DOCUMENT À CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

LES R!SQUES MAJEURS

DICRIM

ÉDITION 2022

LANS-EN-VERCORS

> www.mairie-lansenvercors.fr

Edito

Lans-en-Vercors bénéficie d'un environnement exceptionnel et pourtant, notre commune n'est pas à l'abri de risques majeurs.
Se préparer au pire permet souvent de l'éviter et pour cela chacun doit devenir acteur de sa sécurité et de celle des autres.
Lorsque survient un événement, les premières décisions, les premiers gestes sont déterminants.
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire et validé par la Préfecture. Il a pour but de planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents techniques et administratifs) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires afin de protéger la population.
Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre les mains a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Je vous invite à le lire et à le garder précieusement, afin d'être réactif si les circonstances l'exigeaient.

Michaël Kraemer, maire de Lans-en-Vercors

Sommaire

> Qu'est-ce qu'un risque majeur ? 4
> Lans-en-Vercors face au risque 5
> L'alerte en cas de risque 6
> Les points de rassemblement 7
> Cartographie des risques à Lans-en-Vercors 8
> Inondation 10
> Avalanche 11
> Séisme - Mouvements de terrain 12
> Incendie - Feu de forêt & d'espace naturel 13
> Météorologie 14
> Transport de matières dangereuses 16
> Menaces majeures 18
> Personne égarée 20
> Accident routier / aérien 21
> Rupture de réseau (eau , électricité) 22
> Pollution des eaux 23
> Infos pratiques 24

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels :** inondation, mouvements de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques :** risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage.
- **les risques de transport de matières dangereuses :** par routes ou autoroutes, voies ferrées et canalisations.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence :** l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **une énorme gravité :** nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier.

CADRE LÉGISLATIF

L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Lans-en-Vercors face au risque

Les 6 risques majeurs à Lans-en-Vercors

- INONDATION
- AVALANCHE
- SÉISME
- MOUVEMENTS DE TERRAIN
- INCENDIE / FEU DE FORÊT & D'ESPACE NATUREL
- MÉTÉOROLOGIE

Les autres risques

- TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- MENACES MAJEURES
- PERSONNE ÉGARÉE
- ACCIDENT ROUTIER / AÉRIEN
- RUPTURE DE RÉSEAU
- POLLUTION DES EAUX

Comment la commune est-elle organisée pour faire face aux risques ?

La Commune de Lans-en-Vercors est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document à usage interne à la municipalité a pour objet d'organiser l'alerte, l'information et la protection de la population.
Il recense les risques existants sur la commune, organise les services municipaux en cas de crise et sert à la coordination avec les différents services de secours extérieurs (Préfecture, sapeurs-pompiers, gendarmerie...).
Enfin, il est régulièrement mis à jour (numéro de téléphone, changement de personnel, nouveau risque...).

L'alerte en cas de risque

L'alerte de la population en cas de danger imminent est une obligation pour la commune. Elle est essentielle pour mettre en sécurité les habitants face à un danger.

▸ Qui fait quoi ?

LES SERVICES DE SECOURS
Ils interviennent pour protéger et mettre en sécurité les populations en danger.

LE MAIRE
Il alerte la population et déclenche, le cas échéant, le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui définit l'organisation communale et l'ensemble des dispositions nécessaires pour assurer localement l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population. Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises, qu'elles soient d'ordre technique (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient Directeur des Opérations de Secours.

LES ÉCOLES
Les enseignants sont chargés de mettre en sécurité les enfants conformément au PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).

↘ MOYENS D'ALERTE

TÉLÉPHONE
pour les personnes vulnérables

SITE INTERNET DE LA COMMUNE & RÉSEAUX SOCIAUX

MÉGAPHONE

MÉDIAS
presse locale, radio locale

PORTE-À-PORTE

Les points de rassemblement

Cartographie des risques à Lans-en-Vercors

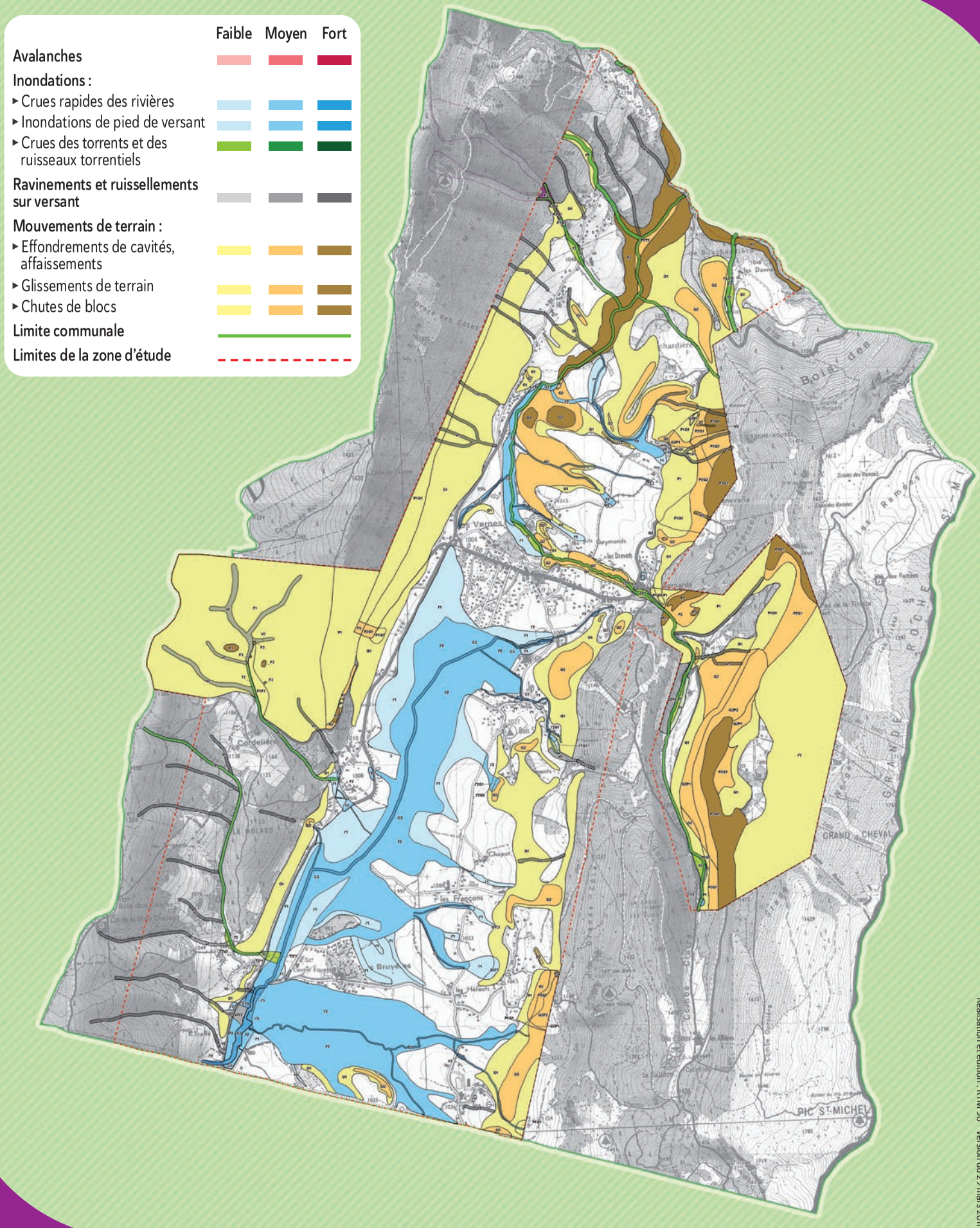

Réalisation et édition : RTM 38 - Version du 29 mars 2011

Inondation

Définition

Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à une concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes en durée ou en intensité. L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- **l'intensité et la durée des précipitations**
- **la surface et la pente du bassin versant**
- **la couverture végétale, la capacité d'absorption du sol**
- **la présence d'obstacles à la circulation des eaux**

Localisation

Lans-en-Vercors possède sur son territoire plusieurs zones susceptibles d'être inondées. Sont répertoriées : **la zone de l'Olette et la zone du Haut du Mas.**
Il existe également des résurgences de sources, aux lieux-dits Bouilly et les Eymards sur le bassin versant de la Bourne.

↘ CONSIGNES

AVANT

- **S'informer des prévisions d'évolution météorologique en consultant Météo France ou en composant le 08 99 71 02 38**
- **Suivre la montée des eaux**

PENDANT

- **Gagner rapidement un point en hauteur**
- **Fermer portes et fenêtres afin de limiter les dégâts occasionnés par l'eau**
- **Couper l'électricité et le gaz**
- **Ne pas s'approcher des zones interdites**
- **Respecter la signalisation en place et ne pas engager votre véhicule sur des voies inondées**

APRÈS

- **Nettoyer les habitations, vider les caves**

Avalanche

Définition

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoquée par une rupture du manteau neigeux. La pente avalancheuse typique est raide, à l'ombre, proche d'une crête et couverte de neige soufflée.

Localisation

Sites localisés et identifiés sur la commune susceptibles d'avalanches :
Les Sagnes et Bonneaux (au-dessus des Egauds).

↘ CONSIGNES

AVANT

Si vous avez à franchir une zone douteuse :

- **Détecter les zones à risques et les éléments aggravants de terrain (ruisseau, ravin)**
- **Mettre un foulard sur la bouche**
- **Traverser un à un, puis s'abriter en zone sûre**
- **Ne pas céder à l'euphorie en groupe**

PENDANT

- **Tenter de fuir latéralement**
- **Se débarasser des bâtons et du sac**
- **Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir ses poumons de neige**
- **Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté**
- **Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation**

APRÈS

- **Ne pas s'essouffler en criant. Pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet)**
- **Faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche va s'arrêter**
- **Au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergique, puis ne plus bouger plus pour économiser l'air**

Séisme, mouvements de terrain

Définition

Le mouvement de terrain est considéré comme un risque majeur. En effet, souvent à la suite de précipitations importantes, il peut arriver que le terrain se déforme, s'affaisse, se déplace ou qu'il s'effondre de manière plus ou moins brutale.

Localisation

La commune de Lans-en-Vercors possède un territoire composé de nombreuses grottes et cavités souterraines dont les plus connues sont le **Trou des Eymards, la grotte Baume des Allières, la grotte du Vol Planant** ou bien encore le **Trou Saint Michel** et **le scialet des Ramées**. Il existe également un risque de chutes de roches sur le couloir de la Chenevarie.

↘ CONSIGNES

AVANT

- Détecter les signes précurseurs (fissures dans les murs, arbres penchés, terrains ondulés...)
- Informer les autorités
- Fuir la zone dangereuse
- Ne pas se rendre dans un bâtiment endommagé

PENDANT

- S'éloigner de la zone dangereuse
- À l'intérieur : s'abriter sous un meuble solide, sous un encadrement de porte ou près d'un mur porteur
- Couper l'électricité et le gaz
- A l'extérieur : s'éloigner des bâtiments, des ponts. En voiture, ne pas descendre avant la fin de la secousse

APRÈS

- Se méfier des répliques, d'autres secousses peuvent survenir
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau et électricité

Incendie, feu de forêt & d'espace naturel

Définition

Un incendie est un feu non maîtrisé, ni dans le temps, ni dans l'espace. Sa caractéristique est de pouvoir s'étendre rapidement et d'occasionner des dégâts généralement importants. Ses conséquences sont destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants qu'il rencontre.
Le terme « feux de forêt » désigne, le plus souvent, les feux ayant brûlé au moins un hectare d'un seul tenant de formation naturelle. Les feux se produisent surtout pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies y compris en hiver.

Localisation

L'ensemble de la commune est concerné.

↘ CONSIGNES

AVANT

- Repérer les chemins, les abris
- Entretenir les chemins d'accès afin de permettre la circulation des véhicules de secours
- Débroussailler les alentours de l'habitation
- Vérifier l'état des fermetures des portes et volets

PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informer les pompiers au 18 ou 112 depuis un portable, le plus vite et le plus précisément possible
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des sapeurs-pompiers

APRÈS

- Sortir protégé
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises

Météorologie

Définition

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent se manifester sur le territoire. Lorsqu'ils se produisent, ils peuvent entraîner des dommages importants et porter atteinte à la sécurité, aux personnes et aux biens (fortes pluies, vent violent) mais aussi perturber la circulation automobile (neige, verglas).

Localisation

L'ensemble de la commune est concerné par les risques météorologiques.

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ALERTE

Météo France est chargée de surveiller 24h/24 l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de fournir les informations correspondantes aux services chargés de la sécurité civile. Un dispositif d'information est mis en place :

- **Le site internet Météo France : www.meteofrance.fr**
  Accessible à tous les publics intéressés, il propose une carte de vigilance valable 24 heures, qui indique 4 niveaux de vigilance grâce à un code couleur :

NIVEAU 1 - VERT	Pas de vigilance particulière
NIVEAU 2 - JAUNE	Phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux
NIVEAU 3 - ORANGE	Être très vigilant, évènement météorologique dangereux
NIVEAU 4 - ROUGE	Vigilance absolue, évènement exceptionnel

Les cartes de vigilance météo sont réactualisées au moins 2 fois par jour (6h et 16h) et à tout moment si un changement notable intervient.

- **Activation 24h/24 d'un répondeur d'information météorologique au 08 99 71 02 38 ou 3250 (ensemble des prévisions météo)**

↘ CONSIGNES

FORTES CHALEURS / CANICULE

- **Pic de chaleur :** caractérise un épisode bref, généralement de 24 à 48 heures, durant lequel les températures sont très au-dessus des normales de saison. Il peut se produire localement sur une station météorologique mais aussi sur un territoire étendu.

Vague de chaleur : un épisode de vague de chaleur est détecté dès lors qu'une valeur quotidienne de l'indicateur thermique national atteint ou dépasse 25,3°C et reste élevé pendant au moins 3 jours.

Canicule : c'est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Pour l'identifier, des seuils de température et de durée sont définis et varient selon les départements.

AVANT

- **S'informer des prévisions d'évolution météorologique en consultant Météo France ou en composant le 08 99 71 02 38**
- **S'informer des consignes de prévention à suivre en composant le 0800 06 66 66 ou en consultant le site du ministère des solidarités et de la santé : solidarites-sante.gouv.fr**
- **S'inscrire sur le registre des personnes vulnérables auprès du CCAS**
- **Constituer une provision de bouteilles d'eau et de brumisateurs**

PENDANT

- **Rester à son domicile, fermer les fenêtres et volets la journée, éviter de se déplacer aux heures les plus chaudes**
- **Boire environ 1,5 l d'eau par jour, mouiller sa peau et se ventiler**

VENT VIOLENT / CHUTES DE NEIGE IMPORTANTES

AVANT

- **S'informer des prévisions d'évolution météorologique en consultant Météo France ou en composant le 08 99 71 02 38**
- **S'informer des conditions de circulation sur www.bison-fute.gouv.fr**
- **Équipements spéciaux obligatoires sur zone et période définies par arrêté préfectoral : 4 pneus hiver ou 4 saisons ou chaînes à neige métalliques ou textiles**
- **Prévoir des denrées alimentaires suffisantes, médicaments**
- **Vérifier le bon état de fonctionnement des systèmes de chauffage**
- **Fermer portes et volets, rentrer à l'intérieur les éléments susceptibles d'être emportés**
- **Rentrer les animaux**

PENDANT

- **Rester à son domicile et limiter les déplacements**
- **En cas d'utilisation de la voiture, prévoir une pelle à neige, couverture de survie, trousse de secours, téléphone portable chargé et boisson chaude**
- **Ecouter la radio (prévoir une alimentation par pile en cas de coupure électrique)**
- **Sauf urgence, ne pas saturer les lignes téléphoniques**

APRÈS

- **Couper arbres et branches menaçant de chuter**
- **Porter une vigilance sur les fils électriques et téléphoniques tombés**

Transport de matières dangereuses

Définition

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau et canalisations enterrées. On peut observer quatre types d'effets susceptibles de survenir :

- Une explosion
- Un incendie
- Un dégagement de nuage toxique
- Un déversement de produit chimique

Localisation

L'ensemble de la commune par voie routière, voie d'eau ou canalisation.

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ALERTE

Pour le transport routier des matières dangereuses il est obligatoire de signaler le danger et la matière transportée sur le véhicule. Pour ce faire, il existe 2 types de signalisation :

- Plaque code de danger

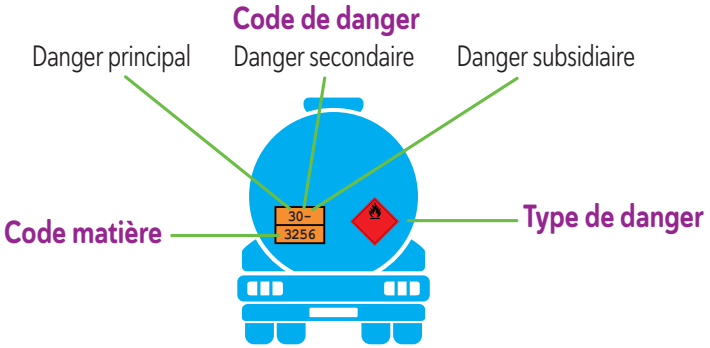

Le code de danger associé à la matière transportée permet d'identifier le danger principal, secondaire et subsidiaire (s'ils existent). Chaque chiffre a une signification et correspond à un danger.

- Plaque symbole type de danger

CONSIGNES

AVANT

- Savoir identifier un convoi TMD par lecture des plaques danger (code et symbole)

PENDANT

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)
- Décrire si possible, et sans vous mettre en danger, la plaque orange (chiffres) et la plaque avec le ou les symboles à l'arrière du véhicule
- Protéger afin d'éviter un « sur-accident » en balisant les lieux
- Éloigner les personnes se trouvant aux abords
- Quitter la zone
- Si nécessaire, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, etc.), arrêter la ventilation

APRÈS

- Si vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée

Menaces majeures

Définition

L'ensemble du territoire national peut être la cible d'une menace majeure qu'elle soit :

▸ Terroriste ▸ Cyberattaque ▸ Sanitaire

Localisation

L'ensemble de la commune. Une vigilance particulière doit être apportée aux sites à caractère sensible situés sur la commune (mise en place de mesures pour assurer la protection des locaux).

MENACE TERRORISTE

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule. En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le plan Vigipirate.

NIVEAUX VIGIPIRATE

VIGILANCE

- Posture de sécurité valable en tout temps et en tout lieu
- Nombreuses mesures permanentes de sécurité

SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier
- Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles
- Pas de limite de temps définie

URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximales en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique
- Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat
- Mesures exceptionnelles d'alerte de la population
- Durée limitée à la gestion de la crise

↘ CONSIGNES

AVANT

- Se préparer en développant les relations avec l'extérieur (Préfecture, forces de sécurité, direction écoles, associations, services publics, personnels des ERP...) et en analysant la vulnérabilité des établissements et lieux sensibles
- Sensibiliser et informer les administrés
- Être attentif aux attitudes laissant supposer un repérage, sacs abandonnés, colis suspects...

PENDANT

- S'échapper : localiser le danger afin de s'éloigner, aider les autres à s'échapper, ne pas s'exposer, dissuader les personnes de pénétrer dans la zone de danger
- Se cacher : s'enfermer et barricader l'accès, éteindre lumière et son des appareils, s'éloigner des ouvertures et s'allonger ou s'abriter derrière un obstacle solide (mur, pilier)
- Prévenir le 17 ou 112 et obéir aux instructions données par les forces de l'ordre
- Sauf urgence, éviter d'utiliser son téléphone portable afin de laisser libre le réseau pour les secours

APRÈS

- S'informer auprès du Guide Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes : www.gouvernement.fr/guide-victimes
- Respecter les victimes et leur famille en limitant la diffusion de certaines images

MENACE CYBERATTAQUE

Une cyberattaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques.

↘ CONSIGNES

AVANT

- Consulter le site www.risques.gouv.fr
- Effectuer des sauvegardes, mettre à jour l'antivirus, sécuriser la borne d'accès internet
- Télécharger des applications sur les sites officiels
- Se méfier des messages étranges et alarmistes

PENDANT

- Déconnecter du réseau les ordinateurs infectés, disques externes et autres terminaux

APRÈS

- Déposer plainte et fournir un maximum d'informations concernant la cyberattaque
- Restaurer le système d'exploitation
- Renforcer la vigilance

Personne égarée

Définition

Du fait des nombreuses activités qui y sont pratiquées (randonnée, VTT, sports d'hiver...), la commune de Lans-en-Vercors peut être confrontée à l'égarement d'une personne sur son territoire.

Localisation

L'ensemble de la commune. Périmètre montagneux.

↘ CONSIGNES

AVANT

- Se préparer :
  - Prendre conseil auprès de professionnels, office de tourisme, postes de secours en station
  - Vérifier son assurance responsabilité civile et individuelle accident (secours sur piste payant)
  - Choisir une activité et un parcours adaptés à l'expérience et au niveau physique
  - Prendre connaissance des conditions météorologiques, du bulletin d'enneigement et du risque avalanche
  - Informer son entourage du programme et des horaires
- S'équiper :
  - Choisir du matériel de qualité (norme de certification) et adapté en fonction de l'activité (vêtements chauds, DVA, pelle, sonde...)
  - Emporter une trousse de secours
  - Emporter une carte et boussole afin de vous localiser
- Respecter les consignes de sécurité
- Être vigilant et savoir renoncer

PENDANT

- Alerter :
  - Contacter le 112, se présenter et communiquer son numéro de téléphone
  - Se localiser, en communiquant les coordonnées GPS et l'altitude si possible
  - Décrire la situation et donner des précisions sur la zone où l'on se trouve

Accident routier / aérien

Définition

Du fait de son aspect touristique et de son activité montagneuse été comme hiver, la commune de Lans-en-Vercors a un flux routier dense sur les routes départementales 531 et 106. Le trafic aérien est présent et diversifié par la présence d'hélicoptères de tourisme, hélicoptères des différents services de secours, planeurs ultra-légers motorisés (ULM), parapentes, montgolfières...

Localisation

L'ensemble de la commune peut être concerné.

↘ CONSIGNES

AVANT

- Respecter le code de la route
- Équipements spéciaux obligatoires sur zone et période définies par arrêté préfectoral : 4 pneus hiver ou 4 saisons ou chaînes à neige métalliques ou textiles
- Avant de se déplacer, prendre connaissance du trafic routier en consultant www.itinisere.fr ou www.infotrafic.com

PENDANT

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)
- Protéger afin d'éviter un « sur-accident » en balisant les lieux
- Éloigner les personnes se trouvant aux abords
- Quitter la zone
- Respecter les consignes données par les autorités

Rupture de réseau (eau, électricité)

Définition

Les réseaux enterrés de conduites, canalisations transportant sous pression le réseau d'eau ou renfermant des câbles électriques ainsi que le réseau électrique externe, comportent durant leur construction et leur exploitation des risques d'accidents, de ruptures pouvant avoir une incidence grave à la fois sur les travailleurs et la population.

Localisation

L'ensemble de la commune peut être concerné.

↘ CONSIGNES

AVANT

- Signaler toute détérioration visible, câble détérioré et/ou arraché

PENDANT

- Réseau électrique :
  - Contacter ENEDIS au 09 72 67 50 38 (24h/24h et 7j/7)
  - Ne pas toucher le réseau électrique si le câble électrique est au sol, coffret cassé, odeur de brûlé/trace noire, compteur ou disjoncteur
  - Baliser et signaler la zone impactée
- Réseau Eau potable :
  - Contacter VEOLIA au 09 69 32 34 58
  - Baliser et signaler la zone impactée

APRÈS

- Informer sa compagnie d'assurance si des dégâts ont été occasionnés au sein de l'habitation

Pollution des eaux

Définition

La pollution de l'eau peut concerner les eaux superficielles (rivières, plans d'eau) et les eaux souterraines. Elle a pour origines principales l'activité humaine, les industries, l'agriculture et les décharges de déchets domestiques et industriels. La consommation d'une eau impropre à la consommation peut entrainer des conséquences sur la santé des personnes (diarrhées, vomissements, dysfonctionnement des reins...).

Localisation

L'ensemble de la commune peut être concerné par la pollution de l'eau de consommation humaine (réservoirs d'eau potable, puits, nappes phréatiques) et la pollution des eaux de surface (ruisseaux, rivières).

↘ CONSIGNES

AVANT

- Avoir une réserve d'eau en bouteille
- Prendre connaissance des risques liés aux intoxications par l'eau du robinet (intoxication au plomb, virus, bactéries...)

PENDANT

- Signaler aux autorités la présence d'une eau ayant un goût, une couleur ou un aspect anormal
- Ne pas se baigner dans la rivière, les ruisseaux
- Réseau eau potable :
  - Ne pas continuer à boire l'eau qui vous semble suspecte
  - Contacter VEOLIA au 09 69 32 34 58
  - Baliser et signaler la zone impactée
- Se renseigner sur les zones de ravitaillement d'eau potable (bouteille)

APRÈS

- Attendre le feu vert des autorités avant de boire l'eau du robinet

Infos pratiques

↘ Les numéros de services

Veolia Eau : 09 69 32 34 58
Dépannage Enedis : 09 726 750 38
France Telecom Orange : 3900

↘ S'informer

▸ Par téléphone

Mairie de Lans-en-Vercors : 04 76 95 40 44
Du lundi au vendredi 9h - 12h / 14h - 17h

▸ Par internet

Mairie de Lans-en-Vercors :
www. mairie-lansenvercors.fr
Commune de Lans-en-Vercors

Météo France : www.meteofrance.com

Préfecture de l'Isère : www.isere.gouv.fr

Portail national sur les risques majeurs naturels et technologiques : www.georisques.gouv.fr

▸ À la radio

France Bleu Isère 105.7 FM
France Info 99.0 FM
Radio Oxygène 100.6 FM

↘ KIT D'URGENCE

- **Eau**
  6 litres par personne
- **Outils de base**
  couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...
- **Bougies**
  avec allumettes ou briquet
- **Radio**
  avec piles ou batteries
- **Nourriture de secours**
  barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé...
- **Lampe de poche**
  avec piles de rechange ou une lampe dynamo
- **Trousse médicale**
  de premiers soins (bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique...) et vos médicaments de traitement en cours
- **Double des clés de maison et de voiture**
- **Papiers d'identité**
  ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité
- **Téléphone portable**
  avec batterie chargée
- **Argent liquide ou carte de crédit**

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

18
SAPEURS POMPIERS

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

17
POLICE SECOURS

Création : Mairie de Lans-en-Vercors | Impression : Numéricopie